

RESOLUTION N° AGN/29/RES/5 <u>OBJET</u> : IDENTI-KIT	CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION : 1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1960 1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE dans la rubrique : Identification de personnes et de cadavres à la sous-rubrique : Identification par des méthodes autres que lopho- scopiques
---	---

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 29ème session,
à WASHINGTON, du 10 au 15 octobre 1960,

APRES AVOIR ENTENDU les explications données par le Secrétariat au cours
de la réunion des Chefs de Bureaux centraux nationaux au sujet d'un système d'éla-
boration et de transmission de signalement dit "identi-kit",

PRIE le Secrétaire Général de soumettre ce procédé à l'examen technique
du même Comité d'experts qui a été créé en 1958 en vue de l'étude d'un projet
de code de portrait parlé soumis par l'Australie ;

PRIE le Secrétaire Général de faire connaître à l'Assemblée les conclusions
du Comité d'experts.
